

## COTISATIONS 2017

TRANCHES	CHIFFRE D'AFFAIRES	MONTANT DE LA COTISATION
A	inférieur à 500 000 euros	500,00 €
B	entre 500 000 et 1 million d'euros	717,50 €
C	entre 1 et 2 millions d'euros	1 332,50 €
D	entre 2 et 3 millions d'euros	1 845,00 €
E	entre 3 et 5 millions d'euros	2 306,25 €
F	entre 5 et 7,5 millions d'euros	3 075,00 €
G	entre 7,5 et 10 millions d'euros	4 100,00 €
H	supérieur à 10 millions d'euros	5 125,00 €

### **Société avec filiales**

En cas d'adhésions de sociétés d'un même groupe (filiales détenues à plus de 50 %, actionnariat commun ou détenu par les mêmes dirigeants...), seule l'adhésion de la société dont le chiffre d'affaires est le plus élevé est appelée. Pour en permettre l'inscription, merci de nous indiquer les noms et coordonnées de vos sociétés filiales.

### **Options de règlement de la cotisation annuelle :**

**Cotisation payable en une fois**, lors de l'adhésion ou de son renouvellement, par chèque libellé à l'ordre d'AFCOBOIS Syndicat ou par virement.

**Cotisation payable en plusieurs fois** : nous contacter.